

Pas assez d'AESH à Hérouville-Saint-Clair : « 21 familles vivent une situation dramatique »

Le conseil municipal d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) s'est déroulé lundi 9 décembre 2024. Lors de la séance, il a été question de finances et du manque d'Assistants d'élèves en situation de handicap, les AESH.



Lors de la séance du conseil municipal d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), il a été question de finances mais aussi et surtout du manque d'Assistants d'élèves en situation de handicap, les AESH (photo d'illustration). | OUEST-FRANCE

Pour ouvrir le conseil municipal, Rodolphe Thomas, le maire d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), a évoqué le contexte national de doutes et d'incertitudes mettant les collectivités territoriales dans la difficulté à se projeter notamment sur le plan budgétaire.

Énumérant les conséquences, il a mis en exergue « l'embauche de **2 000 Assistants d'élèves en situation de handicap (AESH)** qui ne se feront

pas alors que tous les implorent ». Il a également évoqué les 5 milliards d'euros d'économies pour les collectivités, **« coupes qui auront nécessairement un impact sur les capacités à financer nos projets ».**

Exiger la signature d'une convention

La question des AESH émeut particulièrement l'ensemble du conseil, car la Ville avait mis en place, avec l'UNCMT (Union normande des centres maritimes et de tourisme), les moyens nécessaires à l'inclusion des élèves sur les temps d'animation périscolaire et d'accompagnement des repas. Un dispositif stoppé par une loi de mai 2024.

Vincent Louvet, élu pour le Rassemblement citoyen pour Hérouville (Rcph), fait part de la colère de l'opposition concernant le cadre budgétaire 2025, imposé aux collectivités. **« Nous avons perdu cinq mois de concessions inadmissibles au niveau national. Localement, 21 familles d'Hérouville-Saint-Clair, vivent une situation dramatique depuis septembre. Nous devons exiger la signature d'une convention pour répondre aux besoins des 21 enfants porteurs d'un handicap. À défaut, nous devons porter un recours auprès du tribunal administratif. En attendant une réponse de l'État, c'est un devoir moral de prendre en charge ce coût. En tant qu'élus municipaux, nous devons faire front commun sur ce sujet qui place aussi les animateurs dans une difficulté professionnelle majeure. »**

Ultime réunion jeudi

Caroline Boisset, maire adjointe en charge de l'Éducation et de la Petite Enfance informe des démarches en cours. **« Jeudi, aura lieu une rencontre avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale (Dasen). Elle a pour but de signer une convention permettant l'embauche des AESH par l'UNCMT. En cas d'échec, notamment sur les moyens accordés, un recours serait alors déposé à l'encontre de l'État. »**